

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 27 novembre 2017, de 8h30 à 10h00, à la salle des Charbon, place du Château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Brigitte Crottaz et Léonore Porchet, ainsi que de Messieurs Jean-Luc Chollet, Alexandre Démétriadès, Maurice Neyroud, Jean-Louis Radice, Werner Riesen, Daniel Ruch, confirmé dans son rôle de président-rapporteur. Monsieur Jean-Michel Dolivo était excusé.

Ont également participé à la séance, Messieurs Pierre-Yves Maillard (chef du Département de la santé et de l'action sociale - DSAS), Marc Weber (adjoint santé, SG-DSAS) Hugues Balthasar (responsable de missions, DSAS) ainsi que Madame Martine Monnat (médecin cantonal adjointe).

Deux auditions ont été effectuées, soit l'association genevoise Dialogai représentée par sa secrétaire générale Madame Mathilde Captyn et son directeur administratif Monsieur Christophe Catin, ainsi que l'association vaudoise Lilith représentée par sa présidente Madame Nicole Marty, et l'association vaudoise VoGay représentée par son président Monsieur Mehdi Künzle.

Madame Sophie Métraux (secrétaire de commission SGC) a tenu le secrétariat de la commission, avec le soutien de Mme Gaëlle Corthay (SGC).

2. POSITION DU POSTULANT

C'est durant l'adolescence et la période de jeunes adultes que de nombreux jeunes lesbiennes, gays, bisexuell-le-s, trans, queer et tous les autres (LGBTQ) découvrent et décident d'assumer leur orientation sexuelle. La période de *coming-out* la plus courante se situe entre 14 et 17 ans. Cette affirmation de soi se solde malheureusement parfois par l'incompréhension et le rejet de l'entourage. Cette cassure avec la famille peut conduire à des situations dramatiques. Nonobstant les conséquences matérielles (logement, subsistance, etc.) conduisant à survivre dans la précarité, ces situations engendrent une grande détresse morale, conduisent à l'isolement, à la rupture avec les études ou la formation, parfois même au suicide. Le taux de suicide au sein de la communauté LGBT est en effet 2 à 5 fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels et 50% des tentatives de suicide chez les homosexuels ont lieu chez de très jeunes gens, en général avant 20 ans.

Fort de ce constat, en 2003, en France, le premier refuge pour les jeunes victimes d'homophobie a été créé afin de rendre ces jeunes autonomes malgré la cassure familiale. Reconnu d'utilité publique, il propose un hébergement temporaire (durée de séjour entre 1 à 12 mois) agissant comme un tremplin le temps de trouver d'autres solutions. Il officie également comme lieu d'échange et d'écoute, et dispense de l'accompagnement social, médical et psychologique aux jeunes victimes d'homophobie.

En 2015, une structure de même type a été créée à Genève par l'association Dialogai. Il s'agit d'un lieu d'accueil et de jour, avec 4 places d'hébergement d'urgence en appartement pour une durée théorique maximum de 6 mois. S'agissant du seul refuge en Suisse romande, il a été amené à accueillir

des jeunes provenant d'autres cantons, dont des vaudois-e-s. En effet, les associations vaudoises qui peuvent être sollicitées par des jeunes en quête de soutien et d'informations ne peuvent pas proposer d'hébergement dans les cas où les jeunes sont obligés de quitter leur famille sans avoir à se loger. C'est pour pallier ce manque que le présent postulat a été déposé.

3. AUDITIONS

Dialogai, Genève

Cette association qui a pour but de revendiquer les droits des homosexuels d'exister dans la société civile a notamment réalisé, avec l'Université de Zurich, l'étude «projets santé gaie»¹ qui a montré une forte vulnérabilité des jeunes au moment du *coming-out*. Le Refuge a été créé à la suite de cette étude, le 31 mars 2015, s'inspirant de la structure existant en France. Seuls Genève et Zurich bénéficient de structures proposant de l'hébergement en cas d'urgence.

Le Refuge est composé de 2 éducateur-trices sociales, d'une équipe de volontaires et de postes administratifs transversaux au sein de Dialogai. Le public cible est des jeunes jusqu'à 25 ans (2/3 des jeunes ont en 18 et 25 ans, le suivi social pouvant aller jusqu'à 30 ans) en difficulté avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ainsi que leur entourage pour des médiations. Depuis son ouverture, la structure a accueilli plus de 120 jeunes. Elle est financée à 2/3 par de Fondations privées et bénéficie d'une convention avec l'hospice général de Genève qui permet le financement du suivi social et l'hébergement.

Principalement, les jeunes sollicitent la structure en raison du rejet ou de l'incompréhension de l'entourage, souvent de la famille, mais aussi de l'école ou du milieu professionnel. La peur du rejet ou l'homophobie intériorisée sont également des raisons de contact. 60 % de ces jeunes ont subi des agressions verbales, voire physiques. Ces problématiques engendrent des conséquences en matière de santé mentale telles que stress, anxiété, dépression, scarifications, tentatives de suicide. A cet égard, il y a 2 à 5 fois plus de risque de suicide chez les gays alors qu'1 jeune trans sur 3 fait une tentative de suicide. 50% des jeunes font une tentative de suicide avant 20 ans, 75% avant 25 ans. Pour 1 jeune sur 2, il y a rupture scolaire ou professionnelle, et 1 jeune sur 4 rencontre des problèmes d'hébergement, d'addictions, de prostitution (20% d'entre ces jeunes) et d'errance.

Outre des actions de prévention auprès des jeunes et des professionnels, le Refuge offre un accompagnement, une écoute, du soutien en un lieu sécurisé. Les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi social. Le Refuge effectue également des médiations familiales (17 depuis l'ouverture de la structure). De plus, il offre une solution d'hébergement temporaire en cas de nécessité. A noter que les besoins liés au suivi socio-éducatif, à la prévention du suicide et à la médiation sont plus importants que les besoins en hébergement, car si nécessaire, il a généralement toujours des places dans les institutions existantes. En outre, si de nombreuses demandes d'hébergement ont été formulées, les actions du Refuge, notamment les médiations, ont permis plusieurs fois de renoncer à cette issue. Depuis son ouverture, le Refuge a hébergé 6 jeunes, dont un vaudois durant 2 semaines. La proportion de jeunes provenant d'autres cantons s'élève à moins de 10%. Davantage de collaborations intercantionales sont imaginables.

Lilith et VoGay, Vaud

Lilith est une association de femmes homosexuelles alors que VoGay est une association pour la diversité sexuelle et de genre, subventionnée par le Canton. VoGay a créé un « groupe jeunes » qui compte entre 300 et 400 participations par année. En 2015, environ 160 d'entre eux étaient âgés de moins de 20 ans, alors qu'ils étaient 230 en 2016 dont 20 de moins de 16 ans. Les deux associations gèrent une ligne d'écoute commune qui compte environ 1'200 appels par année, dont 740 émanent de jeunes de moins de 20 ans et 360 de moins de 16 ans.

¹ [Étude « projet santé gaie »](#)

Les raisons conduisant à s'adresser à ces associations sont sensiblement les mêmes que celles évoquées par Dialogai (difficulté et questionnement avec l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, peur, *coming-out*, relations avec l'entourage, relation de couple; discrimination, harcèlement, exclusion, violence, solitude, rupture, santé sexuelle, problèmes et conseils administratifs et juridiques liés par exemple au partenariat enregistré, à la migration, etc.).

Le besoin en hébergement pour les jeunes mineurs a été très faible ces dernières années. En revanche, le besoin en médiation avec la famille ou avec l'école est important. Des médiations ont généralement été effectuées pour les 160 à 230 jeunes de moins de 20 ans qui ont fait l'objet d'un suivi régulier. En cas de nécessité d'hébergement, ces associations n'ont pas de solution et doivent se tourner vers les structures existantes, à l'instar du centre LAVI.

S'il serait bénéfique d'intensifier les collaborations avec les associations d'autres cantons, tel qu'avec Dialogai, pour ce qui relève des contenus et des prestations offertes, en revanche, en matière d'hébergement et de suivi, envoyer un jeune dans un autre canton pourrait lui nuire, notamment en matière de scolarité.

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le risque de violence et le risque suicidaire chez les jeunes qui éprouvent de la difficulté à exprimer une préférence ou une identité sexuelle ou de genre sont effectivement avérés. Les questions et problématiques liées à l'identité sexuelle ou de genre font l'objet de divers partenariats entre l'Etat et des associations, tels que VoGay, afin d'offrir un certain nombre de prestations (de types sanitaires, de consultation des différents services concernés au-delà de ceux du DSAS tels que le SESAF ou le SPJ, de prévention auprès de professionnels de l'école, etc.). Le projet de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) a également permis de mettre en place des programmes spécifiques.

Toutefois, la nécessité d'un besoin en hébergement n'est pas avérée. En effet, par année, 15 à 20 situations de violence sont rapportées. Le Conseil d'Etat serait alors plutôt enclin à renforcer les dispositifs existants sur le Canton, à envisager des partenariats avec des structures comme celles dédiées aux victimes de violences domestiques ou celle pour les victimes de traite d'êtres humains, et à développer des coopérations avec le Refuge à Genève, par exemple.

Le Conseil d'Etat informe également la commission que VoGay perdra son local en 2018.

5. DISCUSSION GENERALE

La commission relève qu'au-delà de l'hébergement, c'est en matière de médiation et de prévention que les besoins sont les plus forts. Des commissaires considèrent notamment que c'est dans les écoles qu'il conviendrait de renforcer la médiation et la prévention. La formation des professeurs en la matière pourrait être accrue.

Le Conseil d'Etat souligne que les acteurs de la prévention dans les écoles estiment que la création d'un environnement bien-traitant est préférable à l'accumulation de démarches sur diverses problématiques (poids, orientations sexuelles, dépendances, etc.). Un certain nombre d'interventions et de mesures existent à l'instar de la distribution dans les écoles de la brochure de la Fondation Agnodice qui accompagne les jeunes en transition. En outre, les professionnels rappellent régulièrement qu'il s'agit de situations très minoritaires et que le système scolaire arrive à les traiter. En revanche, il serait plus bénéfique de développer les collaborations et les prestations avec les associations existantes telles que VoGay et Lilith afin qu'elles accroissent leurs activités (envisager des heures d'ouverture de leurs structures pour permettre aux jeunes de venir se confier, professionnaliser une partie de leur équipe, etc.) et ainsi permettre le développement de leur travail de médiation axé sur la personne.

Plutôt que la création d'une structure spécifique dans le canton de Vaud, la possibilité d'une collaboration accrue entre le Refuge à Genève et le Canton de Vaud est évoquée par plusieurs commissaires. Cependant, le déracinement des jeunes (école, entourage, etc.) qui pourrait en résulter est souligné.

La possibilité d'un renvoi partiel du texte est abordée, car le postulat porte clairement sur la création d'un refuge alors que les auditions et discussions ont démontré que ce besoin n'est pas avéré, contrairement à l'augmentation des activités de médiation. Finalement, la commission s'accorde sur une conception large de la notion de refuge, soit un lieu accessible et permanent dans le canton, où les jeunes peuvent venir se confier en se sentant en sécurité, et y trouver de l'écoute, des conseils, un accompagnement et de la médiation si nécessaire. En cas de besoin en hébergement d'urgence, les organismes et locaux existants peuvent être sollicités. Le renforcement des acteurs existants et des collaborations entre les diverses entités s'avère donc essentiel.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Corcelles-le-Jorat, le 23.01.2018

*Le rapporteur :
(Signé) Daniel Ruch*